

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM Jean-Éric INACIO, Luis PEDRO GOMES, Didier PELLETIER, Julien RODRIGUES LOPES, M. Marcel LACABANNE, Mme Monique ELISABETH,

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Tony GABIER, Thierry COLOMBO, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CATEGORIE U6-U9

La Commission vous rappelle que désormais tous les plateaux U6 à U9 seront publiés sur la plateforme FAL, accessible directement sur Footclubs ou sur notre site internet à la rubrique épreuves.

Ce changement n'est pas anodin et va vous demander une appropriation du suivi.

En effet, désormais, plus aucune feuille de plateau ne sera à envoyer par mail, mais à charger directement sur la plateforme, il va donc falloir que chaque responsable ait un compte footclubs, lui permettant d'accéder à FAL.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de numérisation encore plus accrue du suivi des plateaux, avant d'autres évolutions à venir que la F.F.F. a décidé de mettre en place.

PLATEAUX U7

Absence non excusée à plateau : 15€ par équipe
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 21/02/26

MONTFORT FC : 2 équipes : 30€
ECQUEVILLY EFC : 3 équipes : 45€

La Commission vous sanctionne car toutes les dates de plateau sont facultatives, et l'évocation du motif des vacances ne peut être retenu pour excuser l'absence. Vous aviez tout loisir de ne pas vous inscrire sur cette date si vous saviez que vous n'auriez pas de quoi faire 3 ou 4 équipes.

CHESNAY 78 FC

La Commission prend note de votre courrier et décide d'annuler l'amende de 8 € du plateau du 07/02 à ST CYR AFC, pour feuille de plateau incomplète et rappelle au club de ST CYR AFC qu'une feuille de plateau doit être obligatoirement mise à disposition des clubs visiteurs.

PLATEAUX U9

PORCHEVILLE /FONTENAY ST PERE :

La commission n'ayant eu aucun retour détaillé des clubs de PORCHEVILLE FC & FONTENAY ST PÈRE AS (plateau du 31/01) sanctionne d'une amende de 20 € chacun pour non production de rapport.

Concernant le Club recevant (PORCHEVILLE FC), nous vous rappelons d'être vigilant dans l'organisation du plateau à l'avenir car si des faits similaires devaient se reproduire nous serons amenés en prendre en considération cette historique dans notre décision.

Amende administrative : 20€ à PORCHEVILLE FC & FONTENAY ST PÈRE AS (Annexe 2 RS DYF)

MEZIERES du 14/02/26

Pris note des courriers des clubs de TESSANCOURT FC & MAISONS LAFFITTE FC sur le déroulement du plateau. Réponse de MEZIERES AJSL.

La Commission constate que la feuille de plateau n'a pas été réalisée au moment du plateau, mais après coup, au cours de la semaine dernière. Elle rappelle que ce n'est pas la procédure à respecter, par conséquent, elle sanctionne le club de MEZIERES AJSL d'une amende de 20€ pour non réalisation de la feuille de plateau le jour J.

PLATEAUX U8/U9 ESPOIRS

SARTROUVILLE Plateau du 14/02/26

Pris note des observations sur la feuille de plateau de SARTROUVILLE..

La Commission demande des explications aux clubs de BONNIERES FRENEUSE et du MESNIL ST DENIS pour le lundi 2 Mars à 12h00 au plus tard.

CATEGORIE U10-U11 CRITERIUMS ESPOIRS U10/U11

Pour consulter les classements de la 2ème phase : [Cliquez ici](#)

Infraction encadrement
Rencontres du 31/01/26

U10

ELANCOURT OSC 21 : 2^{ème} infraction
HOUILLES AC 21 : 2^{ème} infraction
CHANTELOUP US 21 : 2^{ème} infraction

CRITERIUMS U10/U11

MANTES USC / VILLIERS LE MAHIEU du 11/02/26

La Commission n'ayant eu aucun retour sur la demande de rapport de MANTES USC, le club est sanctionné de 20€ pour non production. La commission trouve regrettable que le Club de MANTES USC n'ait pas laissé l'opportunité au jeune arbitre d'arbitrer le match pour parfaire sa formation.

Amende administrative : 20€ à MANTES USC (Annexe 2 RS DYF)

CHALLENGES PLATEAUX U10/U11

Les plateaux des Challenge Régional U11 & Départemental U10 du 14/03 sont désormais disponibles en [cliquant ici](#).
Ceux du Challenge DYF seront publiés très prochainement.

ANOMALIES DE LA JOURNEE DU 07/02

CDU10 : P09 à EPONE USBS

Pénalité -2 pts à toutes les équipes du plateau (EPONE 21, ECQUEVILLY 21, BAILLY 21 & NEAUPHLE 21).

Motif : Non réalisation épreuve technique

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUMS ESPOIRS U12/U13

Pour consulter les classements de la 2ème phase : [Cliquez ici](#)

VIROFLAY USM

La Commission après étude des classements de la seconde phase, compte tenu que les rencontres programmées en semaine les 11/02 & 18/02 pour l'équipe de VIROFLAY USM 1, respectivement contre MONTFORT FC 1 & POISSY FC 1, ne se sont pas jouées, le club de VIROFLAY nous ayant averti de ne pas pouvoir se déplacer en semaine, n'a pas d'autres choix que de déclarer l'équipe de VIROFLAY USM 1 forfait sur ces rencontres, celles-ci ayant un impact direct dans le classement.

Elle précise malgré tout, bien qu'elle comprenne la difficulté pour les clubs de jouer en semaine, mais que faute d'autres possibilités, elle n'avait pas le choix de positionner ces rencontres à ces dates. De plus, l'engagement en dispositif Espoirs, pour lequel un classement entre en vigueur, la Commission doit donc s'attacher à respecter l'équité sportive entre tous les clubs et respecter la réglementation en vigueur.

Par conséquent, VIROFLAY USM 1 est déclaré forfait les rencontres suivantes :

■ 55098057 : MONTFORT FC 1 / VIROFLAY USM 1
■ 55098053 : POISSY FC 1 / VIROFLAY USM 1

Néanmoins, compte tenu du contexte, elle exonère le club de VIROFLAY de l'amende financière correspondante.

Infraction encadrement
Rencontres du 21/02/26

U12

PLAISIROIS FO 22 : 1ère infraction
CARRIERES SUR SEINE US 21 : 1ère infraction

CRITERIUMS U12/U13

Par année U13 Poule B du 14/02/26

55096849 : CONFLANS RACING 1 / MAGNY 78 FC 1

Courrier du club de MAGNY concernant la non réalisation de l'épreuve technique.

La Commission prend note du retour du club de CONFLANS RACING qui mentionne que le Club de MAGNY est arrivé sur le terrain à 15h55 pour un début de match à 16h.

Merci à l'avenir de communiquer en amont entre vous pour éviter ce genre d'incident.

U12 du 14/02/26

55097924 : FEUCHEROLLES USA 21 / VILLEPREUX FC 21

Courier du club de FEUCHEROLLES sur le déroulement de la rencontre et pris note des observations sur FMI de VILLEPREUX FC.
La commission prend note du retour du Club de VILLEPREUX.
Suite aux courriers des 2 clubs, nous rappelons les éducateurs à leurs devoirs et leurs charges.
Concernant l'arbitrage, la Commission rappelle que l'arbitre à toute autorité avec l'aide de ses assistants pour prendre les décisions en restant le plus objectif possible afin d'éviter que l'enjeu prenne le dessus sur le jeu .

FESTIVAL U13

Les plateaux de la prochaine journée du Festival qui se dérouleront le 14/03 sont disponibles en [cliquant ici](#).

ANOMALIES DE LA JOURNEE DU 07/02

P30 à GUYANCOURT ES

Pénalité -2 pts à MANTOIS 78 FC 5

Motif : absence au moment de l'épreuve de jonglerie

P55 à JOUY EN JOSAS AS

Pénalité -2 pts à JOUY EN JOSAS AS 1 & VERNEUIL US 4

Motif : Non réalisation épreuve jonglerie

P64 à FONTENAY FLEURY FC

Pénalité -2 pts à toutes les équipes du plateau (FONTENAY 3, DAMMARTIN 1, MAISONS LAFFITTE 5 & VOISINS FC 3).

Motif : Non réalisation épreuve jonglerie

P71 à VALLEE 78 FC

Pénalité -2 pts à toutes les équipes du plateau (VALLEE 78 FC 3, HOUILLES AC 6 & HOUDAN 5)

Motif : Non réalisation épreuve jonglerie

FORFAIT NON AVISE CHALLENGES U10/U11

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 07/02/2026

CDU10

P15 : VIROFLAY USM 21

CRU11

P17 : VESINET SCI 1

FESTIVAL U13

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 07/02/2026

P19 : CROISSY US 4

P45 : COIGNIERES FC 1 (l'équipe étant forfait général en Critérium, la Commission n'affectera plus l'équipe sur la dernière date).

P55 : BUCHELOISE AS 2 & PORT MARLY CS 2

2ème forfait : 21.50€

(Annexe 2 RS DYF)

P63 : VERNEUIL US 5

P69 : VIROFLAY USM 4 (2ème)

P71 : FONTENAY FLEURY FC 2 (2ème)

3ème forfait + Forfait général : 26.50€ + 34€

(Annexe 2 RS DYF)

VILLIERS MAHIEU AS 2

ETANG ST NOM ES 2

BUCHELOISE AS 3

FORFAIT AVISE U12-U13 ESPOIRS

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 21/02/2026

U12

55097950 : YVELINES US 21

U13

55098086 : MONTFORT FC 1

FESTIVAL U13

2ème forfait : 21.50€

P38 : VALLEE 78 FC 1

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U6-U7

Amende après rappel au club d'accueil: 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 07/02/2026

POISSY – (HOUILLES – ST GERMAIN)

PORT MARLY (CROISSY – TESSANCOURT – MAURECOURT)

GARGENVILLE (AUTEUILLOIS – GUERVILLE ARNOUVILLE – VAUXOISE – VERNEUIL/SEINE)

U8-U9 ESPOIRS

Rappel avant amende

Plateaux du 14/02/26

Fiche récapitulative u8/9

CONFLANS FC (TRAPPES ES – VELIZY ASC)

Fiche récapitulative u8

NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78 RC (MUREAUX OFC – VERSAILLES RC 78)

Fiche équipe

VELIZY ASC

MESNIL ST DENIS AS

TRAPPES ES

VERNEUIL SUR SEINE

TRIEL AC

PLAISIROIS FO

RÉGION HOUDANAISE FC

VERSAILLES 78 FC

LIMAY ALJ

FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 14/02/2026

U12

55097925 CONFLANS FC 22 / MESNIL ST DENIS AS 21

Pénalité aux 2 équipes (-1pt) TOTAL : CONFLANS FC 22 (2) / MESNIL ST DENIS AS 21 (1)

U13

55098156 CARRIERES GRESILLONS AS 1 / PORT MARLY CS 1

Pénalité aux 2 équipes (-1pt) TOTAL : CARRIERES GRESILLONS AS 1 (3) / PORT MARLY CS 1 (4)

URGENT: DEMANDE DES SCORES AU PLUS VITE

Rencontres du 21/02/2026

U12

55097813 MUREAUX OFC 21 / VILLENNES ORGEVAL FC 21

55097862 FONTENAY LE FLEURY FC 21 / MANTOIS 78 FC 22

55097952 CONFLANS FC 22 / GUYANCOURT ES 22